




*Protéger nos forêts
contre les incendies*



Dossier de presse campagne 2019

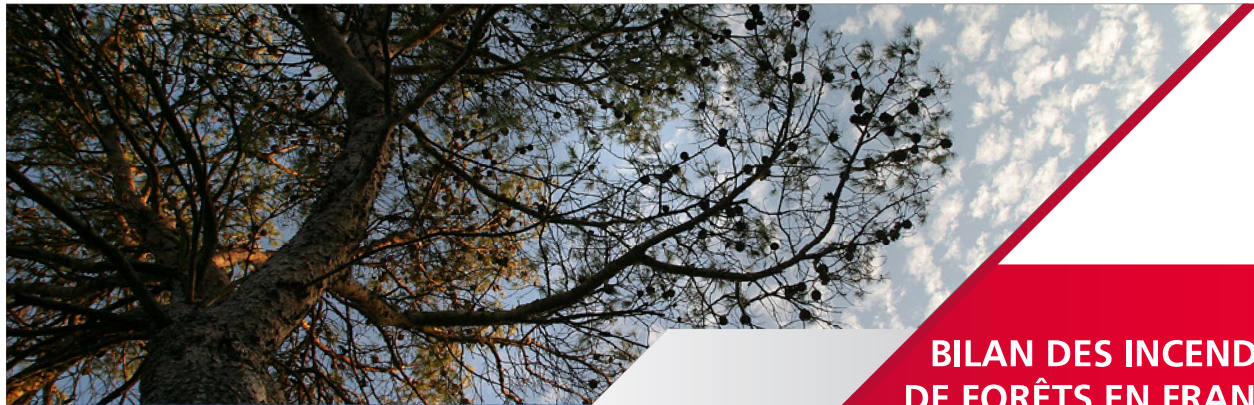




*Protéger nos forêts
contre les incendies*

Dossier de presse
campagne 2019

Sommaire	
Bilan des incendies de forêts en France en 2018.....	2
Une stratégie de lutte contre les incendies de forêts originale et efficace	7
Les moyens nationaux d'intervention. Les moyens terrestres.....	10
Les moyens nationaux d'intervention. Les moyens aériens.....	12
Le dispositif de lutte 2019	15
Organisation d'une opération de secours feux de forêts.....	16
Savoir se protéger et protéger les autres Rappel de consignes	17
Gardez le contact !	19
Contact presse	



BILAN DES INCENDIES DE FORÊTS EN FRANCE EN 2018

*Protéger nos forêts
contre les incendies*

Avec une surface couvrant un quart du territoire national soit quinze millions d'hectares de forêts, la France occupe la troisième place des pays les plus boisés de l'Union européenne. Mais cette richesse, à laquelle s'ajoute la nombreuse diversité des zones forestières françaises constituées de plus de 130 espèces d'arbres différentes, rend le territoire plus vulnérable aux incendies.

En fonction des conditions climatiques et météorologiques, ces feux constituent un danger pour les biens et les personnes, nécessitant l'intervention de moyens terrestres et aériens importants.



*Protéger nos forêts
contre les incendies*

C'est grâce à une politique globale et une véritable stratégie pérenne que la lutte contre le feu s'organise dans notre pays, depuis la prévention au quotidien, la surveillance des massifs, l'anticipation des risques jusqu'à une lutte efficace et multivectorielle contre les sinistres.

Dès le début de la saison estivale, tous les services de l'État mais aussi les services départementaux d'incendie, les collectivités locales, les conseils départementaux, les intercommunalités, les associations et les comités feux de forêts sont mobilisés pour lutter contre ce type de feu, la Direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) du ministère de l'Intérieur étant en charge du dispositif national.

C'est ainsi que la DGSCGC a déployé en 2018 d'importants moyens pour protéger les populations et les massifs forestiers, en renfort des sapeurs-pompiers territoriaux, primo-intervenants.



Elle mène une politique de prévention active, dont la priorité est d'informer le grand public et les usagers de la forêt et également d'action, avec une veille permanente via le centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC) et les états-majors interministériels de zone (ÉMIZ) en mobilisant ses moyens nationaux, aériens et terrestres lors d'interventions.

La campagne feux de forêts 2018 s'est déroulée dans un contexte opérationnel très différent de la précédente. 4 420 hectares de végétation ont été parcourus par les feux de forêts en France. Un chiffre en forte baisse par rapport à 2017, aucun incendie de plus de 100 hectares n'est survenu pendant la saison estivale (juillet et août).

Ce chiffre en baisse s'explique par plusieurs facteurs :

- la réserve en eau des sols nettement supérieure à la normale (ce qui influe sur l'alimentation en eau des végétaux) ;
- une sécheresse moins importante que l'année précédente, suite à de nombreux épisodes pluvieux ;
- le nombre d'épisodes venteux beaucoup moins importants.

Protéger nos forêts contre les incendies

Dans ce contexte opérationnel actuel, le dispositif de renfort estival mobilisé par le ministère de l'Intérieur a jusqu'à la mi-septembre été peu sollicité.

Sur l'année, les avions bombardiers d'eau de la sécurité civile ont été engagés sur une centaine de feux. La moitié de ces engagements a été effectuée entre la mi-septembre et la mi-octobre. Des efforts importants ont été consentis par le Groupement des moyens aériens (GMA) pour maintenir un dispositif conséquent au-delà de la période estivale.

Les formations militaires de la sécurité civile (ForMiSC) ont pour leur part été engagées sur une douzaine de feux (mais ont effectué 300 missions de quadrillage du terrain).

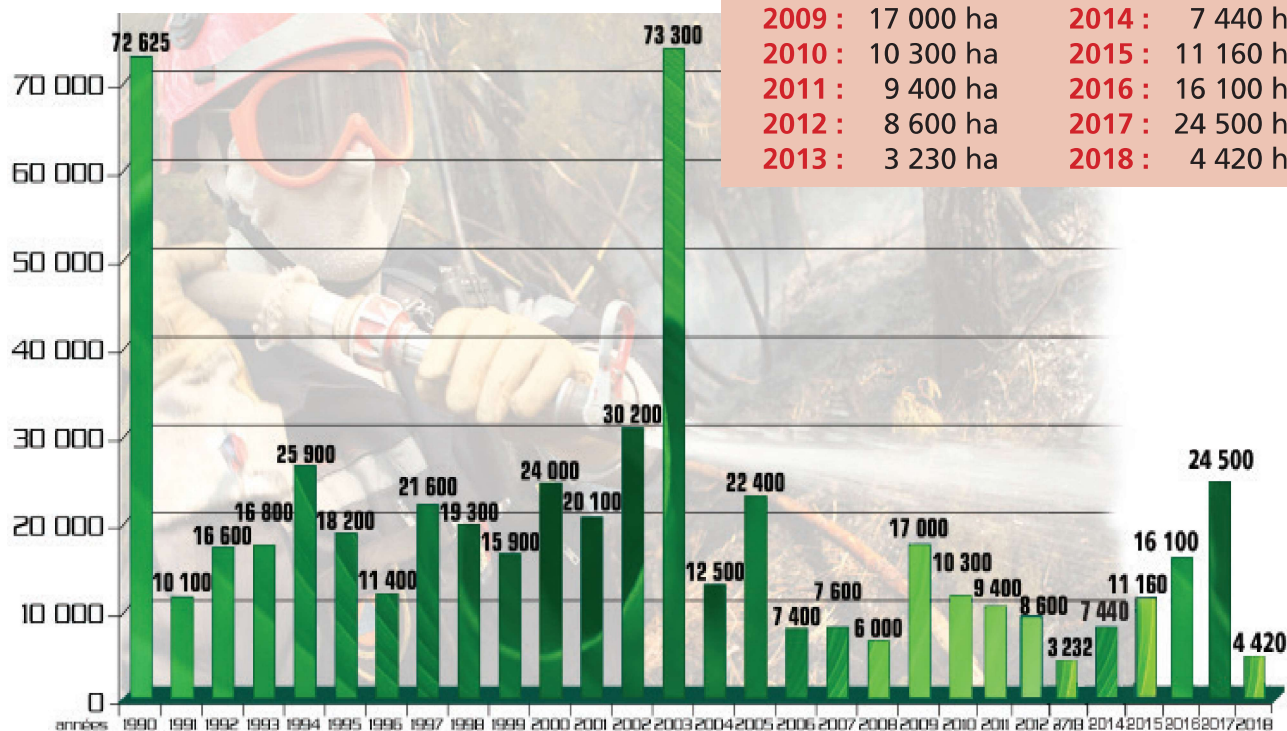
Enfin, les colonnes de renfort de sapeurs-pompiers n'ont été mobilisées que dans un cadre zonal. À l'exception des renforts mobilisés au début du mois de

janvier lors des feux de Haute-Corse (une soixantaine de pompiers sont venus du continent durant 4 jours renforcer les moyens locaux), aucune opération d'envergure n'a été conduite. En moyenne en 2018, le volume d'hommes mobilisés a représenté un total de 1 100 hommes-jour contre près de 30 000 hommes-jour engagés au plus fort en 2017.



Surfaces brûlées en France (en hectares) sur la période 1990-2018

Évolution sur 10 ans



Protéger nos forêts contre les incendies

Décryptage par région

En zone Sud, méditerranéenne

La superficie touchée par le feu dans les départements méditerranéens depuis le début de l'année s'établit à 2 900 ha. Elle est inférieure à la surface moyenne touchée lors des 10 dernières années (6 720 ha en moyenne et 19 700 ha en 2017).

Il convient de noter que ce bilan résulte en grande partie des feux qui se sont développés tôt en Haute-Corse au tout début de l'année et qui ont parcouru au total 1 800 ha les 2 et 3 janvier, à l'occasion de la tempête «Carmen». Depuis cet épisode, l'activité opérationnelle est restée très limitée (530 ha ont ainsi été parcourus par le feu durant la campagne estivale), ce qui s'explique notamment par des passages pluvieux réguliers qui ont touché jusqu'à la mi-août les départements méditerranéens.

Il est à noter que début octobre cette situation a évolué du fait du déficit pluviométrique du mois de septembre ; l'arrière-saison s'est caractérisée par un danger météorologique un peu plus marqué avec l'établissement fréquent de régimes venteux (l'Aude, l'Hérault et les Bouches du Rhône ont été classés par Météo-France à plusieurs reprises en risques très sévères).



Dans le quart Sud-Ouest

1 400 ha ont été touchés par le feu dans le quart sud-ouest depuis le début de l'année 2018, soit 1 280 incendies. Malgré l'incendie de Saint-Michel de Castelnaud qui a parcouru près de 160 ha entre le Lot-et-Garonne et la Gironde à la fin du mois d'avril, ce bilan est beaucoup plus réduit que celui des années précédentes (3 460 ha touchés en moyenne lors des 10 dernières années). Ce constat vaut aussi bien dans la chaîne pyrénéenne que dans le massif landais.



*Protéger nos forêts
contre les incendies*

En Outre-mer

**Participation du Dash au dispositif feux de forêts
à la Réunion.**

Un Dash est désormais envoyé depuis 2010 sur la période des risques, entre fin septembre et la mi-décembre.

Les feux de l'espace naturel ont été très limités en 2018. Au total, 120 ha ont été parcourus par le feu soit 329 incendies, contre 580 ha en moyenne sur la période 2007-2016.

À l'étranger

La situation estivale en France a permis de répondre à une demande de concours des autorités suédoises confrontées à d'importants incendies de forêts et de mettre à leur disposition 2 CL415, 1 avion de reconnaissance (Beech 200) et un détachement de 60 hommes qui ont été engagés sur le principal feu alors en cours. Le détachement aérien a réalisé 741 largages et le détachement terrestre a traité plus de 18 km de lisière.





*Protéger nos forêts
contre les incendies*

UNE STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES DE FORÊTS ORIGINALE ET EFFICACE

La France dans la lutte contre les feux de forêts a mis en place une stratégie originale et d'une efficacité prouvée, si l'on compare les surfaces détruites chez nos voisins européens durant l'année 2017 avec par exemple plus de 350 000 ha au Portugal contre moins de 20 000 dans notre pays.

Une prévention accrue pour éviter l'éclosion des incendies

La stratégie nationale mise en place par l'État impose des travaux de prévention. Le plan départemental de protection de la forêt contre l'incendie (PDPFCI) définit les grandes orientations en matière de prévention et de lutte contre les incendies, les actions à mener et les objectifs à atteindre en prenant en compte les feux et les aménagements ainsi que leur planification. Les travaux ainsi effectués visent à éviter la propagation des feux sur les zones forestières et faciliter l'intervention des services de secours. En outre le rappel de réglementation, notamment l'obligation de débroussaillage dans les départements exposés aux risques d'incendies de forêts contribue au renforcement de cette action de prévention.

L'article L.134-6 du Code forestier prévoit une obligation de débroussaillage :

- autour des constructions, chantiers et installations de toute nature, sur une profondeur de 50 mètres ;
- autour des voies privées donnant accès à ces constructions, chantiers et installations de toute nature, sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre et sur une hauteur minimale de 4 mètres ;
- sur la totalité des terrains situés en zones urbaines définies par un document d'urbanisme (POS, PLU, ...).



**Une détection précoce des incendies et une
attaque initiale massive**

L'attaque rapide des feux naissants constitue un pilier de la stratégie mise en place. Pour être traité efficacement, un feu doit avoir parcouru moins de 1 ha lorsque les premiers intervenants commencent à le combattre.

L'application de ce principe doit permettre d'attaquer en période de risque élevé tout feu dans les 10 minutes suivant sa détection. Elle repose sur la mobilisation prévisionnelle des moyens de lutte, qu'il s'agisse des sapeurs-pompiers des SDIS, (déployés alors dans les massifs sensibles aux côtés des forestiers, des comités communaux feux de forêts...) ou des moyens nationaux qui y prennent toute leur part :

- détachements des unités d'instruction et d'intervention de la Sécurité civile (UIISC) mis en place également sur le terrain, principalement en Corse ;
- colonnes prévisionnelles de renfort feux de forêts formées de sapeurs-pompiers qualifiés venant de toute la France ;

- patrouilles militaires mises à disposition en application d'un protocole conclu avec le ministère des Armées).

De plus, les moyens aériens jouent un rôle prépondérant dans la stratégie d'attaque des feux naissants. En effet, ils peuvent être les premiers sur les lieux de l'incendie, grâce au dispositif de surveillance appelé guet aérien armé (GAAR). Il appartient alors aux moyens terrestres d'exploiter leurs largages et d'achever l'extinction. Dans les autres cas, les moyens aériens appuient l'action des équipes au sol. Sans leur concours, l'objectif d'intervenir en période de risques sur les départs de feux avec un délai inférieur à dix minutes ne pourrait pas être atteint dans les secteurs difficiles d'accès.



Une évaluation précise et quotidienne du risque

Pour être efficace, cette démarche suppose de disposer d'éléments précis d'évaluation du risque d'incendies de forêts obtenus grâce à une collaboration avec Météo France et avec l'Office national des forêts. La coopération continue avec ces services permet de perfectionner les analyses conduites et d'affiner l'appréciation du danger d'incendie. Cette approche est particulièrement poussée dans les départements méditerranéens : une cellule de prévisionnistes de Météo-France spécialisés dans l'analyse du risque feux de forêts est ainsi mise en place au sein de l'ÉMIZ Sud en été. Ces analyses sont consolidées par celles de la sensibilité des végétaux au feu conduites par l'ONF. Mais, elle s'applique également à l'ensemble du territoire.

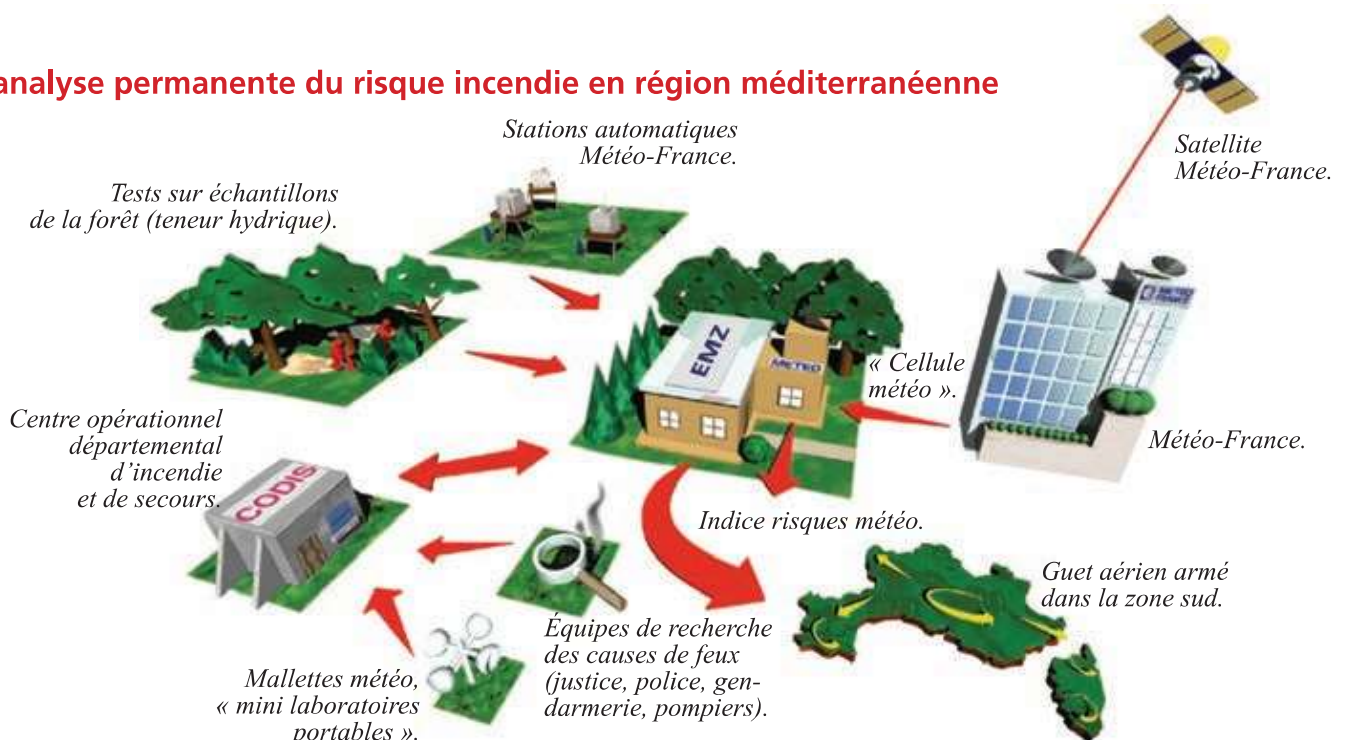
Le COGIC (dans le cas d'arbitrage entre des demandes concurrentes de préfets de zone) ou les ÉMIZ sont ainsi en mesure d'anticiper et d'apporter la meilleure réponse aux situations de danger.

Des moyens dimensionnés pour des événements majeurs

Enfin ce sont les colonnes de renfort nationales, constituées de sapeurs-pompiers provenant de tous les départements de France, les sapeurs-sauveteurs des formations militaires de la sécurité civile avec leur différents groupes spécialisés et les moyens aériens de la Sécurité civile qui viennent appuyer les services départementaux d'incendie et de secours locaux. Ce dispositif « hors-norme » permet de circonscrire rapidement la majorité des feux et constitue une force d'intervention sur les feux de forêts unique en Europe.

À ce titre, la Sécurité civile est en capacité de mobiliser quotidiennement plus de 20 avions et jusqu'à 2 500 sapeurs-pompiers et sapeurs-sauveteurs de la Sécurité civile qui interviennent en renfort des milliers de sapeurs-pompiers territoriaux, très souvent primo-intervenants, mobilisés durant la période estivale, (sans compter les hélicoptères utilisés en reconnaissance), et de les répartir selon le niveau de risques, l'importance des sinistres et des besoins d'extinction.

L'analyse permanente du risque incendie en région méditerranéenne





*Protéger nos forêts
contre les incendies*

LES MOYENS NATIONAUX D'INTERVENTION LES MOYENS TERRESTRES

Au premier niveau d'intervention, la lutte incombe aux sapeurs-pompiers locaux. Leur action est renforcée par des moyens mis en œuvre par le ministère de l'Intérieur et coordonnée par le centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC) de la Direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises et par les préfets de zone de Défense (via les ÉMIZ).

- 3 unités d'instruction et d'intervention de la Sécurité civile (UIISC - plus de 650 hommes et femmes déployés sur le terrain) contribuent au dispositif d'intervention. Leurs matériels ont été modifiés afin d'accroître leur complémentarité avec les secours locaux. 2 détachements d'intervention retardant sont ainsi constitués au sein des UIISC ainsi qu'un détachement d'intervention hélicoptéré. 2 éléments d'appui dotés de bulldozers peuvent assurer la création de pistes ou de lignes de soutien pour permettre l'intervention de troupes au sol.
- Une dizaine de colonnes zonales de sapeurs-pompiers (700 personnels formés à la lutte contre les feux de forêts) sont mobilisables, à titre prévisionnel, en fonction de la situation opérationnelle ou lors des feux plus importants.



- Les moyens mis à disposition par le ministère des Armées comprennent 2 hélicoptères de manœuvre et 1 hélicoptère léger (permettant l'engagement d'un détachement d'intervention hélicoptéré (DIH) des UIISC), des éléments de Génie et des modules de surveillance en Corse. Ces moyens peuvent être complétés en fonction du contexte opérationnel.



Le DIH des FORMISC

Le détachement d'intervention hélicoptéré des formations militaires de la Sécurité civile peut, grâce aux hélicoptères, être engagé sur des sites inaccessibles par voie terrestre pour assurer le traitement de lisières actives, voire contribuer à l'évacuation de personnels. Le matériel aérotransportable permet à la trentaine d'hommes constituant le DIH de préparer les zones d'intervention et de déployer des tuyaux sur plus de 2 km. La permanence de l'alimentation en eau de ces établissements est assurée par les rotations effectuées par les hélicoptères de manœuvre.



Du retardant au sol...



Appliqué principalement par largage aérien, le retardant peut également être projeté à partir du sol par les sapeurs-sauveteurs de la Sécurité civile.

2 détachements d'intervention retardant (DIR) sont positionnés à Lézignan dans l'Aude et à Brignoles dans le Var, puis à Nîmes (Gard).

Ces unités interviennent au sol pour la défense de points sensibles. Dans un certain nombre de cas, l'utilisation par voie aérienne de produit retardant, pour diminuer l'intensité et la vitesse de propagation du feu, ne peut s'effectuer : feu de nuit, feu à proximité de bâtiments... Elles constituent alors une alternative pour une meilleure protection de la population et des intervenants. Ce détachement peut assurer la pose d'une ligne de retardant de 2 000 m de longueur sur une largeur de 12 m en 1 h 30.

Composition d'un détachement :

- 27 personnels ;
- 4 camions citerne feux de forêts (3 de 6 000 l et 1 de 14 000 l) ;
- 1 unité de fabrication et de ravitaillement (18 000 l de retardant pur et 12 000 l d'eau).



*Protéger nos forêts
contre les incendies*

LES MOYENS NATIONAUX D'INTERVENTION LES MOYENS AÉRIENS

Depuis 1963, la Direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises dispose d'une flotte d'avions bombardiers d'eau pour renforcer l'action des troupes au sol.

En 2018, elle aligne 23 aéronefs bombardiers d'eau représentant une capacité totale de 128 400 litres. 3 avions de reconnaissance ont également vocation à intervenir sur l'ensemble du territoire sur décision du centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC) de la Direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC).

Avions bombardiers d'eau

12 Canadair



Avions amphibies, leur capacité d'emport est en moyenne de 6 000 litres. Ils sont utilisés en priorité pour l'attaque directe des incendies, mais peuvent intervenir aussi dans le cadre du guet aérien. La rapidité de leurs rotations après écopage sur le plan d'eau le plus proche du lieu du sinistre reste un atout incontestable. Neuf appareils interviennent à partir de la base de la Sécurité civile de Nîmes, trois en Corse, à partir d'Ajaccio. Cette distribution peut être modifiée par le COGIC en fonction du contexte opérationnel. Des appareils peuvent alors être prépositionnés à proximité des massifs forestiers les plus sensibles.



Protéger nos forêts
contre les incendies

3 Dash



Le premier des six nouveaux avions DASH 8 Q400 MR sera mis en service cet été : un outil optimal pour une meilleure réponse opérationnelle.

Alors qu'aucun renouvellement de la flotte aérienne de lutte contre les feux de forêts n'avait été opéré depuis plus de 10 ans, 6 avions MRBET « Multi Rôle Bombardier d'Eau et Transport » vont remplacer progressivement les Tracker Firecat d'ici 2023.

Depuis 2005, la Sécurité civile possède déjà deux Dash 8 Q400 MR. Avion de ligne à l'origine, ce biturbo-propulseur canadien a été transformé en bombardier d'eau. Ces appareils assurent les missions

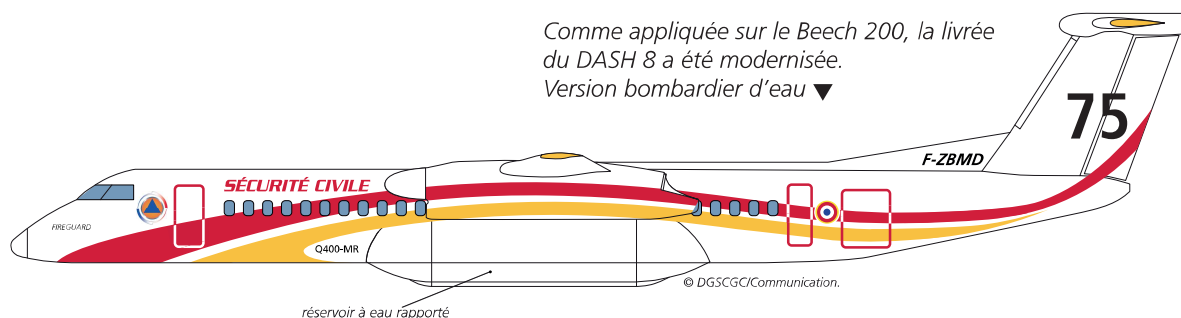
de lutte contre les feux de forêts, notamment celle du Guet aérien armé (GAAR) pour l'attaque des feux naissants, mais également des missions de transports de passagers et/ou de fret (64 hommes, ou 9 tonnes de matériels).

Les caractéristiques de l'appareil permettent de couvrir l'ensemble de la zone Sud-Ouest puisqu'il peut relier Nîmes-Bordeaux en une heure (au lieu de deux heures pour le Canadair).

La dotation d'un EFVS, Enhanced Flight Vision System est une nouveauté offrant une image dans le spectre du visible ou de l'infrarouge. Cet outil pourra être une aide pour l'équipage tout en respectant les minimas liés à l'atterrissage.



Comme appliquée sur le Beech 200, la livrée du DASH 8 a été modernisée. Version bombardier d'eau ▼



*Protéger nos forêts
contre les incendies*

8 Tracker



À l'inverse des Canadair, les Tracker sont armés en eau au sol. Ils disposent d'une capacité d'emport moyenne de 3 300 litres et sont utilisés en priorité pour effectuer des missions de surveillance et de première intervention dites missions de guet aérien armé (GAAR).



Pendant l'été, deux appareils sont prépositionnés sur chacune des bases de Cannes et Solenzara (en complément de Nîmes) pour faciliter la mise en œuvre de la stratégie d'attaque rapide des feux naissants. Ces anciens avions de lutte anti sous-marin de l'US Navy, ont été transformés en bombardiers d'eau et acquis par la Sécurité civile il y a plus de 30 ans. Idéalement conçue pour le guet aérien et l'attaque des feux naissants, la flotte de Tracker a été régulièrement remotorisée.



Avion de liaison et coordination

3 Beech



Les trois avions BEECHCRAFT B200 assurent une double mission de liaison et de reconnaissance, à travers la coordination en vol des opérations aériennes et les missions d'investigation et de surveillance des zones à risques élevés. Ils permettent également le transport de personnels en zone difficile d'accès le cas échéant.





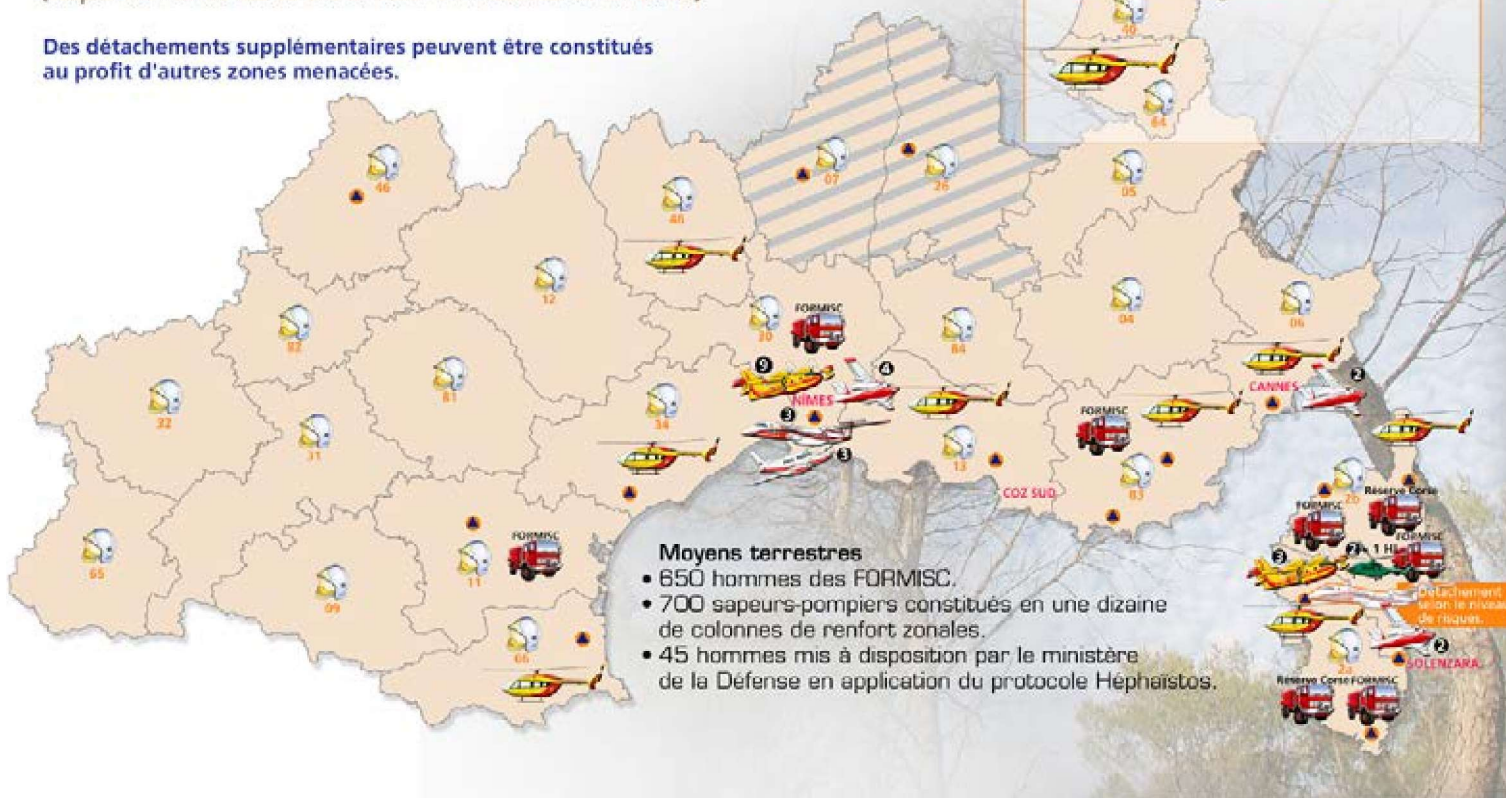
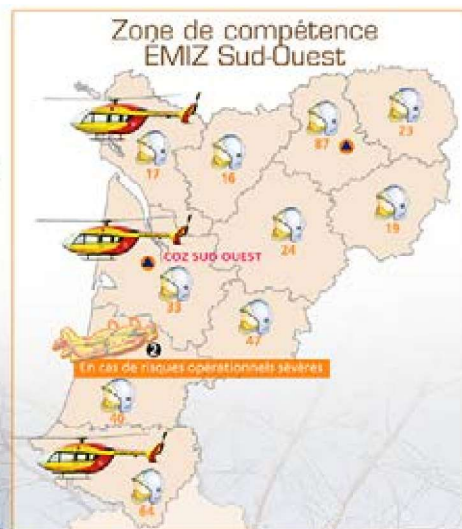
LE DISPOSITIF DE LUTTE 2019

*Protéger nos forêts
contre les incendies*

MOYENS DÉPLOYÉS POUR LA CAMPAGNE FEUX DE FORÊTS

Zone de compétence ÉMIZ Sud
au titre des feux de forêts
(départements de la zone Sud + Ardèche et Drôme)

Des détachements supplémentaires peuvent être constitués
au profit d'autres zones menacées.



Moyens terrestres

- 650 hommes des FORMISC.
- 700 sapeurs-pompiers constitués en une dizaine de colonnes de renfort zonales.
- 45 hommes mis à disposition par le ministère de la Défense en application du protocole Héphaïstos.



3 avions d'investigation et de coordination



Hélicoptères de secours et de commandement :
- 8 EC 145



8 Tracker



3 Dash 8



12 CL-415



2 hélicoptères de manœuvre Puma et 1 hélicoptère léger pour le DIH des FORMISC



Service départemental d'incendie et de secours



Positionnement d'éléments des formations militaires de la Sécurité civile

● Station de ravitaillement des avions

⊗ Nombre de machines en détachement

89 Département



*Protéger nos forêts
contre les incendies*

ORGANISATION D'UNE OPÉRATION DE SECOURS FEUX DE FORÊTS

Noria de Canadair, troupes au sol, colonnes de renfort... Lorsqu'un feu de forêt n'est pas maîtrisé dans sa phase initiale et qu'il prend de l'ampleur, d'importants moyens aériens et terrestres, départementaux, zonaux, nationaux sont engagés. Sur le terrain, pour que la lutte soit efficace, l'ensemble de ces moyens doit être coordonné sous l'autorité d'un commandement unique.



❶ **Le commandant des opérations de secours**

Officier de sapeurs-pompiers placé sous l'autorité du directeur des opérations de secours (DOS), autorité de police (maire ou préfet), il commande l'ensemble du dispositif. Pour chaque secteur du feu (pointe, flancs gauche et droit), il fixe les objectifs prioritaires et décide de la tactique de lutte à adopter. Pour améliorer l'emploi des moyens aériens, il est assisté d'un « officier aéronautique ». Le COS se déplace régulièrement sur le terrain et adapte éventuellement la disposition des moyens en fonction de l'évolution de la situation.

❷ **PC mobile**

Installé à proximité du sinistre, il est le centre névralgique du dispositif. Rlié par radio au centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS) et à l'ensemble des groupes d'attaque présents sur le terrain, il centralise toutes les informations : disposition des moyens de lutte, position des foyers actifs et du front des flammes, localisation des points « sensibles » (habitations, camping...).

❸ **Hélicoptère de commandement**

En vol stationnaire au-dessus du théâtre d'opérations, il permet au COS d'avoir une vision globale du sinistre.

Il est également utilisé par « officier aéronautique » qui détermine et « marque » les objectifs que les avions bombardiers d'eau doivent atteindre.

❹ **Avion d'investigation ou de coordination**

En situation d'investigation, il évalue les besoins et renseigne l'ÉMIZ de Marseille qui doit arbitrer entre les différents incendies.

En mission de coordination, il effectue des rotations à 500 mètres d'altitude. Véritable « tour de contrôle volante », il gère en temps réel le trafic aérien grâce à la présence d'un pilote coordonnateur. Son rôle : assurer la sécurité des différents avions présents sur les lieux. Il indique aux pilotes de bombardiers d'eau les obstacles, l'itinéraire et les manœuvres d'approche pour effectuer leurs largages...



Protéger nos forêts contre les incendies

SAVOIR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES. RAPPEL DE CONSIGNES

En prévention



- ne fumez pas en forêt, dans les bois, ni à proximité.
Article L 322-1 du code forestier ;

- n'allumez pas de feu, même si vous pensez avoir pris toutes les précautions.
- ne jetez jamais de mégots par la fenêtre de votre voiture.
- respectez les interdictions d'accès dans certains massifs boisés en période de risques.

Si vous habitez en forêt :

- tous les abords des constructions situées dans ou à proximité des forêts (200 m) doivent être débroussaillés sur une distance de 50 m, sans tenir compte des limites de la propriété (extension possible à 100 m par arrêté municipal). Le débroussaillage est obligatoire et à la charge du propriétaire. Les voies d'accès privées doivent par ailleurs être débroussaillées de part et d'autre sur une largeur de 10 m (article L 321 du code forestier). Évacuez ces déchets. Secs, ils deviennent des combustibles dangereux.



- Pas de gouttière ou de descente en matière plastique.



- Équipez votre conduit de cheminée d'un grillage pour éviter l'entrée des braises.

- Ne stockez pas vos réserves de combustibles (bois, fuel, butane) accolées à la maison.



- Le cas échéant, rendez votre piscine accessible aux sapeurs-pompiers et prévoyez une motopompe à moteur thermique.

- Ne plantez pas de végétaux près des ouvertures et si la maison est ombragée par un grand arbre, élaguez-le. Évitez chêne Kermès, cyprès, mimosa, eucalyptus qui sont très inflammables, ainsi que les végétaux épineux et conifères. Ne laissez aucune branche à moins de 3 mètres de la façade.



- N'opérez aucun brûlage dans la période d'interdiction en général entre avril et septembre et jamais en cas de vent. Contactez votre mairie pour connaître les autres mesures éventuelles en cours.

« En gardant votre sang froid, en prenant les mesures adaptées à votre sécurité et à celle des autres, vous devenez acteur de la Sécurité civile ».

En cas d'incendie déclaré



• si vous êtes témoin d'un début d'incendie, prévenez le 112 (112, numéro européen) et essayez de localiser le feu avec précision.

Essayez de l'éteindre avec de la terre, du sable ou de l'eau.



- Laissez votre portail ouvert pour les secours.
- N'évacuez que sur décision des sapeurs-pompiers ou des forces de l'ordre.

Dans votre maison (le meilleur abri)

• Arrosez les abords de votre maison ainsi que les façades et rentrez au moins un tuyau d'arrosage qui servira après l'incendie.



• Fermez volets, trappe de tirage de la cheminée, fenêtres, bouches d'aération et de ventilation et placez en bas des portes des serpillières mouillées.



- Habillez-vous avec du coton et mettez un linge humide sur le nez pour vous protéger des fumées.
- Garez les voitures, vitres fermées, contre les façades opposées à la direction du feu.

En voiture



- Si vous avez le temps, recherchez un endroit dégagé pour y stationner ;
- Si le front de feu traverse la route, abritez-vous, ne sortez pas du véhicule, fermez les vitres et allumez vos feux pour être vu des secours.

À pied

• Recherchez un écran de protection (rocher, mur...) et placez un linge humide sur votre visage.



GARDEZ LE CONTACT !

*Protéger nos forêts
contre les incendies*

Site internet



www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile

Facebook



www.facebook.com/securitecivilefrance

Twitter



[@SecCivileFrance](https://twitter.com/SecCivileFrance)

Instagram



[@sec_civile_france](https://www.instagram.com/sec_civile_france)





Adresse postale :
ministère de l'Intérieur
DGSCGC
Place Beauvau
75800 Paris Cedex 8

Contact presse

• DGSCGC

Lieutenant-colonel Michaël Bernier

☎ 01 45 64 46 46 / 06 62 99 14 32

dgscgc-com@interieur.gouv.fr

michael.bernier@interieur.gouv.fr